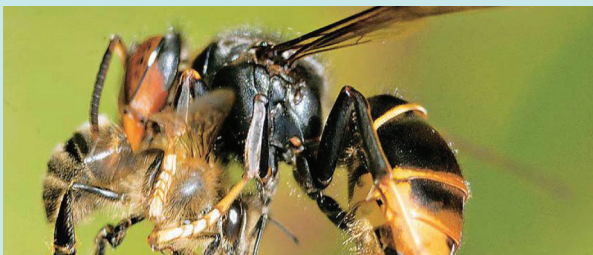


POURQUOI LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE ?

- C'est une espèce invasive qui perturbe les équilibres de nos écosystèmes en attaquant les espèces de notre faune locale.
- Il attaque fortement les abeilles qui jouent un rôle essentiel dans la pollinisation et qui sont par ailleurs affaiblies par d'autres facteurs : pesticides, varroa, ...
- En l'absence de prédateurs, l'expansion du frelon asiatique est très importante et le nombre de colonies varie en fonction du climat.



PIQÛRES : PEU DE RISQUE

Le frelon asiatique ne présente pas d'agressivité envers l'humain, sauf s'il se sent menacé. Son attitude peut varier suivant les conditions météorologiques (vent, suite à une période de pluie où il est en manque de nourriture).

La piqûre du frelon asiatique n'est pas plus toxique que celle d'un autre hyménoptère à l'exception des personnes allergiques. La dose de venin injectée par ce frelon est similaire à celle reçue lors d'une piqûre d'abeille.



À l'approche d'un nid (< 5 m), le frelon asiatique attaque fréquemment en groupe de manière virulente. 8 à 12 piqûres peuvent provoquer un empoisonnement nécessitant une hospitalisation.

Le danger est réel dès lors que le nid est relativement bas (arbuste, haie, ...), lors d'opérations de taillage, de débroussaillage et dans les vergers.

SI JE TROUVE UN NID DE FRELON ASIATIQUE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Contactez votre mairie pour l'informer de la découverte du nid et lui communiquer vos coordonnées.
- Le référent communal se déplace pour expertiser le nid, recueille les informations nécessaires à sa destruction et si vous êtes propriétaire du terrain (adresse, hauteur, diamètre, support, accessibilité), vous fait remplir une autorisation pour l'intervention d'un prestataire spécialisé.
- Le référent envoie les documents à Quimperlé Communauté.
- Quimperlé Communauté commande l'intervention au prestataire.
- Le prestataire intervient dans un délai de 5 jours pour détruire la colonie et laisse un avis de passage.
- Après l'intervention, le prestataire envoie la facture avec le bon d'intervention à Quimperlé Communauté.

Attention : toute intervention réalisée en dehors de cette procédure ne pourra faire l'objet d'une participation financière de Quimperlé Communauté.

Si vous trouvez
un nid de frelon asiatique :

—
évités de vous en approcher
ou de le toucher,

—
ne cherchez surtout
pas à le détruire,

—
et contactez
votre mairie.

Conception graphique :
© Service communication de Quimperlé Communauté
Crédits Photos : © Quentin Rome, © Quimperlé Communauté.
Source : Muséum national d'histoire naturelle,
<http://frelonasiatique.mnhn.fr>

www.quimperle-communaute.bzh

C'HWILIOREZ AZIA

le
FRELON
ASIATIQUE

VESPA VELUTINA



Quimperlé
communauté
B R O K E M P E R L É

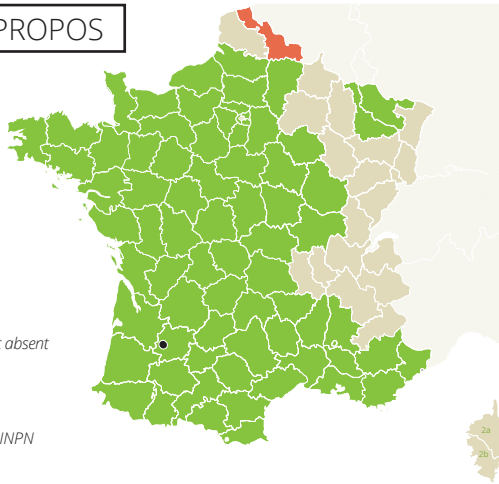


AVANT-PROPOS

Présence de *Vespa velutina*

- Premier nid
- Départements colonisés
- Échec probable de l'installation
- Sans données / probablement absent

Données collectées par MNHN de Paris © Q. Rome - MNHN-INPN



Introduit accidentellement en 2004 en Gironde, le frelon asiatique est un insecte invasif qui a déjà colonisé plus de la moitié du territoire français et progresse vers le nord au rythme de 100 km par an.

Il a été classé en danger sanitaire de 2^e catégorie par un arrêté ministériel du 26 décembre 2012. Cela signifie que la lutte est autorisée mais basée sur le volontarisme des territoires sans moyens financiers de l'État.

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ ET LES COMMUNES S'ENGAGENT

Afin de ne pas laisser à la seule charge des particuliers et des apiculteurs la lutte contre cette espèce invasive, Quimperlé Communauté a pris la compétence de lutte contre le frelon asiatique en février 2015.

À ce titre :

- elle prend en charge intégralement la prestation de destruction des colonies par une entreprise spécialisée,
- elle coordonne un réseau de référents communaux,
- elle met en place un observatoire sur l'évolution de l'espèce sur le territoire,

Plus de **500** nids ont ainsi été détruits en 2015 contre 40 signalés en 2014.

Cette action se poursuit en 2016.

CARACTÉRISTIQUES

Pattes jaunes aux extrémités

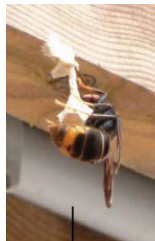
17 à 32 mm de long



Tête orange vue de face, noire du dessus

Dard (absent chez le mâle)

CONSTRUCTION DU NID



COMMENT LE DIFFÉRENCIER

Abeille

Guêpe

Guêpe des buissons

Frelon asiatique

Frelon européen



PROBABILITÉ D'OBSERVATION

DESTRUCTIONS DES NIDS



■ Nulle (hibernation des reines)

■ Faible à moyenne

■ Élevée

Nids de grande taille

On peut distinguer la reine des ouvrières uniquement à la fin du printemps et au début de l'été où les premières ouvrières sont plus petites que les reines.

A NOTER

La colonie est détruite par injection d'un insecticide mais le nid reste en place. Il se dégradera avec les intempéries de l'hiver. Les vieux nids encore présents ne sont pas recolonisés l'année suivante.